

Règlement « Opération Réservez & Gagnez », Dans la limite de 1500 réservations.

Article 1 : Organisation de l'Opération

L'Agence de Développement Touristique Val de Loire – Loir-et-Cher, Association immatriculée au Répertoire SIREN sous le numéro 775598998 et dont le siège social se trouve 2/4 rue du Limousin – 41000 Blois, ci-après l'Organisateur, met en place une opération de promotion touristique, ci-après l'Opération, visant à promouvoir les sites de visites et activités touristiques auprès des personnes effectuant la réservation d'un hébergement en Loir-et-Cher, ci-après le Bénéficiaire, selon les modalités détaillées dans le présent règlement.

Article 2 : Détail de l'opération :

L'Organisateur offre à chaque personne effectuant une réservation d'hébergement touristique par l'intermédiaire des outils de son système de réservation en ligne, Place de marché (Solution Open System développée par la Société Alliance Réseaux), deux billets pour un site de visite ou une activité touristique du département de Loir-et-Cher parmi les Dotations attribuées pour cette opération (Article 7).

La réservation doit impérativement être effectuée en ligne sur le site de l'Organisateur : www.val-de-loire-41.com ou sur le site internet de l'un des partenaires de la Place de marché utilisant un planning de réservation « Open Pro » fourni par l'Organisateur.

La liste de ces partenaires établie au 01 juillet 2020 est consultable dans l'annexe 1 de ce présent règlement. Cette liste pourra être mise à jour au cours de la durée de l'Opération par l'Organisateur à n'importe quel moment s'il s'avère que certains partenaires abandonnent le système de réservation « Open Pro », ou si d'autres partenaires décident de s'équiper de ce système.

Aucune réservation confirmée par téléphone, par email ou tout autre moyen différent d'un outil de réservation en ligne interconnecté avec la Place de marché ne donnera droit à cette Opération.

La participation à cette Opération dépend des disponibilités d'hébergement mises à jour par les partenaires à travers leurs plannings de réservation en ligne. L'Organisateur n'a en aucun cas la possibilité de mettre à jour lui-même ces disponibilités.

L'Opération est valable pour n'importe quel type d'hébergement, sans limite de nombre d'achat(s), ni de contrainte de période de réservation. Le Bénéficiaire doit néanmoins prendre en compte le fait que les billets offerts sont soumis à une période de validité (Article 7).

Article 3 : Accès à l'Opération :

L'Opération et son règlement sont présentés à l'adresse URL suivante www.val-de-loire-41.com/jeux-ete-loir-et-cher/reservez-et-gagnez/. Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès de l'organisateur, à l'adresse mentionnée dans Article 1, ou par email à infos@adt41.com.

Article 4 : Lancement de l'Opération et limite des billets :

L'Opération sera menée à partir du 6 juillet 2020 et se terminera dès que la limite de 1500 (mille cinq cent) réservations sera atteinte. Le Bénéficiaire ayant effectué la mille-cinq-centième réservation étant le dernier bénéficiaire de l'Opération. Néanmoins, l'Organisateur se réserve la possibilité de modifier la limite du nombre de billets offerts.

Article 5 : Conditions de participation & validité de la participation :

5-1 Conditions de participation :

L'Opération est ouverte à toutes les personnes majeures. Ne sont pas autorisées à participer à l'Opération, toutes personnes ayant collaboré à l'Organisation pour sa mise en place ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

5-2 Validité de la participation :

Les champs du formulaire de réservation doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresse email, ou adresse postal, et autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

Article 6 : Identification des Bénéficiaires

L'Organisateur identifiera chaque Bénéficiaire à l'aide de l'outil de suivi des réservations mis à disposition par la Société Alliance Réseaux éditrice de la solution de Place de marché Open System.

Article 6 : Désignation des Lots

Dans le cadre de cette opération, l'Organisateur attribuera aux bénéficiaires deux billets de manière aléatoire parmi les dotations ci-dessous :

- **Château royal de Blois :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 24€, soit 12€ x 2, dans la limite de 200 billets attribués.
- **Son et Lumières du château royal de Blois :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 22€, soit 11€ x 2), dans la limite de 150 billets attribués.
- **Château de Chambord :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 29€, soit 14,50€ x 2, dans la limite de 200 billets attribués.
- **Domaine de Chaumont-sur-Loire :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 38€, soit 19€ x 2, dans la limite de 200 billets attribués.
- **Château et jardins de Cheverny :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 25€, soit 12,50€ x 2, dans la limite de 200 billets attribués.
- **ZooParc de Beauval :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 68€, soit 34€ x 2, dans la limite de 200 billets attribués.
- **Maison de la Magie :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 22€, soit 11€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Maison des Vins de Cheverny :**
Kit verre de dégustation 3 vins, valeur 8€, soit 4€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Maison des Vins de Chambord :**
Kit verre de dégustation 3 vins, valeur 8€, soit 4€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Chocolaterie Max Vauché :**
2 billets adultes visite et dégustation par bénéficiaire, valeur 9,60€, soit 4,80€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Château de Selles-sur-Cher :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 18€, soit 9€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Caves des Roches :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 24€, soit 12€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Château de Beauregard :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 25€, soit 12,50€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Château des Enigmes:**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 32€, soit 16€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Château de Villesavin :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 19€, soit 9,50€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Espaces Automobiles Matra :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 14€, soit 7€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Commanderie d'Arville :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 14€, soit 7€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.
- **Caves Monmousseau :**

2 billets adultes visite et dégustation par bénéficiaire, valeur 10€, soit 5€ x 2, dans la limite de 100 billets attribués.

- **Musikenfête :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 14€, soit 7€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **La Magnerie de Bourré :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 16€, soit 8€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **L'Atelier Saint-Michel :**
2 billets visite et dégustation par bénéficiaire, valeur 6€, soit 3€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Jardins de Plessis Sasnières:**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 20€, soit 10€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Grotte pétrifiante + Musée de la vigne :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 4€, soit 2€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Maison des Etangs :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 10€, soit 5€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Les Marins du Port de Chambord :**
2 billets pour une promenade en bateau traditionnel de 1h par bénéficiaire, valeur 20€, soit 10€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Château de Troussay :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 16€, soit 8€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Balade en bateau par millière raboton, homme de loire :**
2 billets pour une promenade en bateau traditionnel de 1h30 par bénéficiaire 40€, soit 20€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Maison Natale de Ronsard :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 13€, soit 6,5€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Château de Fougères-sur-Bièvres :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 12€, soit 6€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.
- **Château de Talcy :**
2 billets adultes par bénéficiaire, valeur 12€, soit 6€ x 2, dans la limite de 50 billets attribués.

L'attribution des Lots est limitée à deux billets par bénéficiaire et par réservation. Les deux billets offerts seront valables pour le même site de visite.

Le tarifs des lots affichés ci-dessus correspondent aux tarifs publics en vigueur et s'entendent TTC. La dotation ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Organisateur n'est pas en mesure de remettre le lot prévu, elles se réservent le droit de substituer au lot un lot d'une valeur équivalente.

L'ordre des lots ci-dessus ne correspond pas à l'ordre de leur attribution au cours du jeu, l'Organisateur se laissant le droit de moduler l'attribution de ces lots en fonction des périodes d'ouvertures des sites de visites.

Les dotations mises en jeu bénéficient d'une période de validité jusqu'au 30 juin 2021, exceptés :

- Billet Spectacle Son et Lumière du Château Royal de Blois : valable jusqu'au 21/09/2020.
- Billets Domaine de Chaumont-sur-Loire : valable jusqu'au 31/12/2020.

Article 7 : Remise des Lots

L'Organisateur transmettra le lot attribué aux gagnants en pièce-jointe d'un courriel envoyé à l'adresse électronique communiquée dans le formulaire de réservation, dont le bénéficiaire aura connaissance par l'outil de suivi de réservation présenté dans l'Article 5.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si l'adresse électronique communiquée par le bénéficiaire est incorrecte. De la même manière, l'Organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu responsable s'il s'avère que le

message électronique d'accompagnement des billets n'est pas reçu dans un délai immédiat, ou si le courriel est réceptionné dans la partie « courriers indésirables » de la boîte aux lettres électronique du tiré au sort, ou pour toute raison technique liée à l'acheminement du message électronique d'accompagnement des billets.

Les lots attribués sont personnels, non transmissibles et non revendable. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de l'Opération sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Néanmoins, les Bénéficiaires ayant coché la case « Je souhaite recevoir des propositions de séjours dans le Val de Loire » à l'étape du « Mes coordonnées » du tunnel de réservation du site www.val-de-loire-41.com seront automatiquement enregistrés dans la base contacts de l'Organisateur à des fins promotionnels et ce même en dehors du cadre de l'Opération.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Bénéficiaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'Article 1.

Article 10 : Responsabilité

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre de l'Opération est de collecter son adresse électronique, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et de lui attribuer son lot, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 11 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 12 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 13 : Consultation du Règlement

Le règlement du jeu est en consultation libre sur le site de l'Agence de Développement Touristique de Loir-et-Cher, à l'adresse suivante : www.val-de-loire-41.com/jeux-ete-loir-et-cher/reservez-et-gagnez/.

Vous pouvez également en faire la demande par téléphone au 02 54 57 00 41 ou par e-mail à l'adresse : infos@adt41.com.

Annexe 1 : Listes des hébergeurs :

Cette liste référence les utilisateurs de l'outil Open Pro partenaires de l'Agence de Développement Touristiques Val de Loire - Loir-et-Cher, ayant équipé leur site internet de l'outil de réservation Open Pro.

Pour rappel de l'Article 2, la participation à cette Opération dépend de la mise à jour des disponibilités par les partenaires à travers leurs plannings de réservation en ligne. L'Organisateur n'a en aucun cas la possibilité de mettre à jour lui-même ces disponibilités.

Mise à jour le 01 juillet 2020.

Nom de l'hébergement	Type Hébergement	Site Internet de l'hébergement :
LA CRESSONIERE	Meublé	www.gite-chaumont-sur-loire.com
LES HARMONIES	Meublé	www.giteetchambresdhotesharmonies.com
LE MOULIN DE CROUY - LE GÎTE	Meublé	www.lemoulindecrouy.com
GÎTES DU DOMAINE DE CHAMBORD	Meublé	www.chambord.org
GITE A LA GARE	Meublé	www.gitealagare.com
APPART LOUIS XII	Meublé	www.appartbloischambord.com
GÎTES DE MAREUIL SUR CHER	Meublé	www.gites-chateau-mareuil41.fr
GÎTE LA ROUERE DE GAGNEUX	Meublé	www.gitesbeauvaldecher.fr
GÎTE LES GRANDES FOUGERES	Meublé	www.lesgrandesfougeres.com
LES CHAUMIERES DU CHÊNE	Meublé	www.leschaumieresduchene.fr
GÎTES DOMAINE DE MONTCY	Meublé	www.domaine-de-montcy.com
GÎTES DES BARRES	Meublé	www.gites-ferme-sologne.com
LA BEDINIÈRE	Meublé	www.bediniere.fr/
LA CLOSERIE DE CHAMBORD	Meublé	www.gite-closerie-chambord.fr
APPARTEMENT ENTRE LOIRE ET CHÂTEAU	Meublé	www.entre-loire-chateau.fr
GÎTE DES AVENTURES	Meublé	www.gite-aventures-blois.fr
GÎTES DU VAL DE CHER	Meublé	www.gitevaldecher.fr
GÎTES CHÂTEAUX LABORDE SAINT-MARTIN	Meublé	www.labordesaintmartin.com
GÎTES COMMUNAUX CHEVERNY	Meublé	www.gites-communaux-cheverny.fr
LE BEGUINAGE - LE GÎTE	Meublé	www.lebeguinage.fr
LE GÎTE DE CHARME	Meublé	www.legitedecharme.fr
GITES MOULIN DE LA PLAINE	Meublé	www.moulindeplaine.com
FERME DE COUFFY - LE CHALET	Meublé	www.lafermedecouffy.com
LA MAISON DE MARCELINE	Meublé	www.maison-de-marceline.com
LES SUITES DE CHEVERNY	Meublé	www.suitesdecheverny.fr
LA MAISON DU MOULIN DE SOLOGNE	Meublé	www.mamaisondumoulindesologne.com

GÎTE LE MARGAUTIER	Meublé	www.lemargautier.com
1, 2, 3 SOLOGNE	Meublé	www.123sologne.fr
GÎTE DE LA BRIGAUDIERE	Meublé	www.fermedelabrigaudiere.fr
GÎTE DE L'HERMINE - LA BLINERIE	Meublé	www.la-blinerie.com
LA MAISON DE THOMAS	Meublé	www.lamaisondethomas.fr
LE MANEGE DE LA CHAPINIERE	Meublé	www.lemanegedelachapiniere.com/hebergements
LES GÎTES DE LA COUR CARREE	Meublé	www.domainecourcarree.wixsite.com/lacourcarree
FERME DES POULARDIERES	Meublé	www.ferme-des-poulardieres.fr
LE LOGIS DE LA PREVÔTE	Meublé	www.gite-saint-aignan.fr
LA BARBOIRE	Meublé	www.labarboirecampagne.fr
AU JARDIN DE GRAND PERE	Meublé	www.giteaujardindegrandpere.fr
LA MAISON DU JARDIN	Meublé	www.domainelarougellerie.fr
CAMPING MUNICIPAL CELETTES	Camping	www.cellettes41.fr/tourisme/camping
LE MOULIN DE CROUY - VILLAGE DE GÎTES	Camping	www.lemoulindecrouy.com
CAMPING L'HEUREUX HASARD	Camping	www.gites-communaux-cheverny.fr
CAMPING DE L'AMITIE	Camping	www.campingdelamitie.fr
CAMPING MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE	Camping	www.onzain.fr/fr/tourisme/camping
TOUES CABANNES DU PORT DE CHAMBORD	Toues aménagées	www.marins-port-chambord.fr
CENTRE RENCONTRES ET GENERATIONS	Centre de séjour	www.mont-evray.fr
ETHIC ETAPES VAL DE LOIRE	Centre de séjour	www.ethicetapes-blois.fr
ETHIC ETAPES JEAN MONNET	Centre de séjour	www.ethicetapes-sologne.com
AUBERGE DE JEUNESSE VENDÔME	Auberge de jeunesse	www.aubergedajeunessevendome.com
DOMAINE DES ANGES	Cottages aménagés	www.ledomainedesanges.fr
CRJS BLOIS	Centre de séjour	www.crjs-blois.fr
HÔTEL DE FRANCE	Hôtel	www.hoteldefrance-contres.com
L'ÎLE Ô REFLETS	Chambre d'hôtes	www.moulindeplaine.com
LA FERME DE COUFFY	Chambre d'hôtes	www.lafermedecouffy.com
LA SOURCE DE BURY	Chambre d'hôtes	www.lasourcedebury.fr
LA VILLA ROFFA	Chambre d'hôtes	www.villaroffa.com
MOULIN DE CROUY - CHAMBRES D'HÔTES	Chambre d'hôtes	www.lemoulindecrouy.com
LE MOULIN DE PASNEL	Chambre d'hôtes	www.moulindepasnel.fr
LE GOLF DE LA BOSSE	Chambre d'hôtes	www.labosse.com
LA LEVRAUDIÈRE	Chambre d'hôtes	www.lalevraudiere.fr

LE CLOS DE LA CHESNERAIE	Chambre d'hôtes	www.leclosdelachesneraie.com
LE ROUVRE	Chambre d'hôtes	www.lerouvre.com/fr
LA HAUTE CHAMPAGNE	Chambre d'hôtes	www.lahautechampagne.fr
LA PETITE TUILERIE	Chambre d'hôtes	www.lapetitetuilerie.com
LA VARENNE	Chambre d'hôtes	www.lavarenne-gite.com
LES DOUVES D'ONZAIN	Chambre d'hôtes	www.lesdouvesonzain.fr
LA VALLEE	Chambre d'hôtes	www.gites-sologne-nature.com
LE BEGUINAGE	Chambre d'hôtes	www.lebeguinage.fr
LA FERME DE BELLEVUE	Chambre d'hôtes	www.fermedebellevue.fr
LA PAUSE COUFFY	Chambre d'hôtes	www.chambres-pausecouffy.iimdo.com
LES METAMORPHOZES	Chambre d'hôtes	www.les-metamorphozes.com
LA FERME DES SAULES	Chambre d'hôtes	www.fermedessaules.com/index.php
DOMAINE DE LA FOUARDIERE	Chambre d'hôtes	www.lafouardiere.com
LE CHAMP DU PRE	Chambre d'hôtes	www.lechampdupre.fr
CHAMBRE D'HÔTES LA SERRERIE	Chambre d'hôtes	www.laserrerie.com
LA HALTE CHAMBORD	Chambre d'hôtes	www.chambrehoteschambordbeauval.com
TULIPIER DE VIRGINIE	Chambre d'hôtes	www.le-tulipier-de-virginie.fr
LE PRIEURE D'ORCHAISE	Chambre d'hôtes	www.orchaise41.com
LA BLINERIE	Chambre d'hôtes	www.la-blinerie.com
LA MENAGERIE	Chambre d'hôtes	www.lamenagerie-bb.fr
LES 4 SAISONS	Chambre d'hôtes	www.chambres-hotes-4saisons.fr
A LA LETTRE THE	Chambre d'hôtes	www.alalettrethe.com
LA BELVINIERE	Chambre d'hôtes	www.belviniere.fr
LE CLOS ELISA	Chambre d'hôtes	www.lecloselisa.fr
LES SALAMANDRES	Chambre d'hôtes	www.chambre-hotes-chambord.fr